L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà signalé cette question à mon ministère. Toutes les nouvelles preuves devront être examinées. En attendant, les responsables de la construction de ce parc à bestiaux devront donner une garantie de \$50,000 par laquelle ils s'engagent à prendre des mesures visant à empêcher les oiseaux qui y sont attirés d'être une source de danger pour les avions.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROJET DE LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Le solliciteur général a-t-il l'intention de présenter de nouveau le projet de loi sur les jeunes délinquants au cours de la présente session et, si c'est le cas, envisage-t-il d'apporter des modifications importantes au fond et à la forme du texte?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, par suite des séances de comité tenues lors de la dernière législature, mon ministère étudie le projet de loi sur les jeunes délinquants en collaboration avec les procureurs généraux des différentes provinces. Nous annoncerons notre intention après ces consultations. Monsieur l'Orateur, pourrais-je répondre à une question qu'on m'a posée hier, puisque j'ai déjà la parole?

- M. l'Orateur: Je donnerai sans doute la parole à monsieur le ministre à la fin de la période de questions.
- M. Gilbert: Étant donné que des représentants d'organismes sociaux et des fonctionnaires ont indiqué lors des séances de comité de la dernière session qu'il était urgent de mettre sur pied des services de diagnostic et des services connexes pour le traitement des jeunes délinquants, le solliciteur général a-t-il pris des mesures pour entrer en pourparlers avec les représentants provinciaux afin de résoudre le problème?

• (1200)

L'hon. M. Allmand: C'est exactement sur ce point que nos pourparlers progressent avec les provinces, monsieur l'Orateur, car ces services sont maintenant de compétence provinciale et nous voulons dans la mesure du possible améliorer la situation.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE CAS DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE—LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. J'attire son attention sur le rapport de juin dernier du comité permanent des affaires des anciens combattants, où l'on trouve des recommandations à l'égard d'études sur les effets de l'internement des prisonniers de guerre capturés sur les théâtres européens d'opérations et également sur l'adoucissement de certaines dispositions de la loi sur les allocations aux anciens

Questions orales

combattants en ce qui touche les prisonniers de guerre capturés sur les théâtres européens d'opérations. Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures ont été prises à cet égard?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je dois répondre que mon ministère étudie présentement cette question.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA MISE À LA RETRAITE ANTICIPÉE

- M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Le gouvernement a-t-il abrogé le règlement qui conférait au sous-ministre le pouvoir de mettre des fonctionnaires à la retraite avant qu'ils n'aient atteint l'âge réglementaire, qui est normalement de 65 ans?
- L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il me faudrait prendre note de cette question et en communiquer la réponse à l'honorable député un peu plus tard.
- M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'en appelle au Règlement, car le président du Conseil du Trésor a annoncé publiquement l'abrogation de ce règlement. Je demande donc au président du Conseil du Trésor si c'est bien vrai et si oui, pourquoi le ministre de la Justice ne le sait-il pas?
- L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, il est exact que le Règlement a été retiré, mais, selon moi, ce n'est pas là la question posée au ministre de la Justice.
- M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne me laisserai pas dire par le président du Conseil du Trésor que la question que je lui ai posée n'est pas la même que celle que j'avais posée au ministre de la Justice. C'est bien la même question. Comme question complémentaire à la première, j'aimerais savoir si on pourrait obliger des employés du gouvernement fédéral à prendre une retraite prématurée? Y a-t-il encore une disposition le prévoyant dans un règlement ou une loi quelconque?
- M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne suis pas certain que le Règlement soit en cause. Le député pose peut-être une question supplémentaire . . .
- M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, c'était une question supplémentaire.
- M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'avais l'impression que le député demandait un rappel supplémentaire au Règlement. De toutes façons, nous pourrons permettre au ministre de répondre à la question supplémentaire du député.
- L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, il existe des dispositions selon lesquelles les fonctionnaires peuvent prendre leur retraite avant l'âge habituel de 65 ans.